Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 648

Artikel: Le travail de "Sarcis" : l'activité des Unions chrétiennes de jeunes filles en Suisse pour les réfugiés

Autor: Béguin, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264974

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ξ 1436
Bibliothèque publique et univer-
sitaire - Genève

J. A.

23 OCTOBRE 1943 — GENEVE 27 OCT. 1943 TRENTE ET UNIEME ANNÉE — N° 648

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.50
ETRANGER . » 8.—
Le numéro . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

...Ose affirmer ce que tu aimes, ce que tu sais juste. Ne crains pas de dire ta conviction, et s'il le faut de la crier.

Ch. WAGNER.
(„L'Ami")

Le statut des gardes-malades

Nombre de nos lecteurs ont certainement lu avec intérêt la série d'articles publiés au cours du printemps et de l'été par notre excellent confrère, le *Messager Social*, sur la question des gardes-malades: nous les leur avions d'ailleurs signalés, rappelant qu'il y a trente ans de cela — c'était dans un de nos tout premiers numéros — nous avions, nous aussi, touché à ce problème, et leur promettant d'y revenir. De fait, nous avons en portefeuille un article préparé par une de nos collaboratrices sur la belle étude de Mme le Dr. Leemann (Zurich) parue dans la *Veska-Schrift*, étude qui a certainement contribué à attacher le grelot du *Messager Social;* mais les événements ayant marché rapidement à la suite de la campagne inaugurée par ce dernier, nous tenons, avant d'entrer dans les détails cités par Mme Leemann, à mettre nos lecteurs au courant de faits nouveaux et intéressants.

Le *Messager Social*, on s'en souvient peut-être, avait suggéré que le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale prît en main une action générale d'information sur les conditions de travail des gardes-malades. Le Comité directeur du Cartel s'étant déclaré d'accord édicta, comme première tâche, en une excellente brochure, la série des articles publiés par notre confrère. L'on sera heureux de les retrouver ainsi réunis, présentés en un format commode, et nombreux seront certainement ceux et celles que la question intéresse qui tiendront à se procurer cette publication.[1] Mais ceci n'était qu'un premier pas. Le second fut la séance consacrée à cette question, tenue le 7 octobre dernier, à Lausanne, à l'occasion de l'Assemblée d'automne du Cartel romand, et préparée avec autant de soin que d'intelligence par le secrétaire général, M. Jean Balmas. La salle était trop petite pour tout le public spécialisé qui s'y pressait à côté des délégués du Cartel, et dans lequel se trouvaient, avec de nombreux médecins, des coiffes et des cornettes blanches de toutes les obédiences de gardes-malades: infirmières de la Croix-Rouge ou de la Source, diaconesses de Saint-Loup, sœurs catholiques... Mme Leemann était venue tout exprès de Zurich, et quatre orateurs désignés d'avance introduisirent le sujet. Le pasteur Wyler (Genève), l'un des rédacteurs du *Messager Social*, fit d'abord la genèse de la campagne commencée, en rappelant la mémoire de Mlle Duchâtel: venue de Belgique à Genève, Mlle Duchâtel, avec laquelle nous nous souvenons avoir correspondu en son temps, avait été très frappée par les conditions de travail bien inférieures à celles de son propre pays faites aux gardes-malades en Suisse, si bien que c'est somme toute à son effort, à ses démarches et à ses enquêtes qu'est dû le mouvement actuel. M. Béguin, directeur de l'Institut des diaconesses de Saint-Loup, et M. P. Jaccard, le jeune et sympathique directeur de la Source, succédèrent à M. Wyler, montrant les efforts tentés, les progrès déjà réalisés, et M. Jaccard essentiellement les réformes à accomplir encore: ce dernier a franchement avoué sa stupéfaction lorsqu'il prit en main, il y a quatre ans, la direction de la Source, de découvrir l'horaire de travail imposé à ses élèves, et dont certainement de nombreux chefs de clinique ne se doutent pas le moins monde. Puis Mlle le Dr. Girod (Genève), qui avant d'être médecin a été garde-malade pendant huit ans, et qui peut, par conséquent, parler en connaissance de cause, aborda, à côté de la question des trop nombreuses heures de travail déjà accusées par quelques-uns des orateurs précédents de ruiner des santés, une autre question urgente: celle des nettoyages dans les hôpitaux et cliniques, qui devraient être la tâche de manœuvres masculins, au lieu d'user sans profit les forces de femmes que l'on devrait consacrer aux fonctions spéciales et délicates pour lesquelles elles se sont préparées. Enfin, M. Rigassi, député, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*, et auteur de la motion en faveur du travail des gardes-malades déposée devant le Grand Conseil vaudois le 26 mai dernier, et le Dr. Chable (Neuchâtel), vice-président du Cartel, qui annonça le prochain dépôt, devant le Grand Conseil neuchâtelois, d'une motion analogue[1], firent entendre tous deux la note législative, et montrèrent comment la collectivité tout entière était intéressée à un autre statut de ces femmes, que des coutumes désuètes condamnent encore chez nous à une existence que nous ne saurions admettre.

(La suite en 2me page) E. Gd.

[1] En vente au siège du Cartel romand H.S.M., 8 rue de Bourg, Lausanne. Prix: 0.30.

[1] Cette motion a été effectivement déposée par M. André Barrelet, député, le 12 octobre dernier.

ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES 30 ET 31 OCTOBRE 1943

Mettant en pratique le droit le plus important de notre démocratie, les citoyens suisses vont être appelés

AUX URNES

et éliront pour quatre ans les membres masculins de la plus haute autorité de notre pays. Ceux-ci devront essentiellement s'occuper

de la protection économique de la famille ;
de la sécurité de la vieillesse ;
des moyens de procurer à chacun, devant les difficultés de la guerre et de l'après-guerre, du travail et du pain ;
de l'assurance-maternité ;
des projets de revision de notre Charte nationale, la Constitution fédérale.
Etc.

Toutes ces questions ne touchent-elles pas directement

LA FAMILLE ?

Et la famille n'est-elle pas composée

D'HOMMES ET DE FEMMES ?

Pourquoi alors, cette année encore, laissera-t-on à l'écart leur expérience et leur avis et ne verra-t-on pas voter

LES FEMMES ?

Association suisse pour le Suffrage féminin.

Le travail de "Sarcis"

L'activité des Unions chrétiennes de jeunes filles en Suisse pour les réfugiés

...Une fois en Suisse, les réfugiés arrivant de France chez nous sont d'abord envoyés dans des camps militaires provisoires. Puis les enfants sont placés dans des familles ou des foyers, les hommes sont dirigés sur des chantiers de défrichement, et les femmes logées dans d'anciens hôtels désaffectés où elles sont occupées à des travaux de blanchissage, de raccommodages et de jardinage.

Dans ces deux sortes de camps, triage et travail, la question des loisirs se pose avec force. C'est pourquoi les Unions chrétiennes de jeunes filles et de jeunes gens ont créé un « Service

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11 GENÈVE

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)
Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.
Convalescences.
Médecin-chef : **Dr. H. Müller.**
Cures de repos

Glané dans la presse...

Le rôle de la femme dans le monde d'après-guerre,

Nous avons lu dans la Sentinelle *(La Chaux-de-Fonds) la traduction d'un article publié sous ce titre par le Dr. Edith Summerskill, députée à la Chambre des Communes, article dont nous extrayons les quelques fragments ci-après:*

...Dans la guerre actuelle, la femme britannique a manifesté des qualités remarquables. Jeunes filles, mères de famille, femmes de tout âge ont mis le meilleur de leur force au service de la guerre et, tout en remplissant leur devoir, beaucoup pensent au monde nouveau promis pour l'après-guerre et en discutent entre elles. Elles ressentent toujours plus nettement que le monde d'avant-guerre était extrêmement injuste à l'égard de leur sexe.

Les droits civiques accordés aux femmes après la précédente guerre ne paraissent plus être que le premier pas dans la voie de l'émancipation féminine. Les femmes ont le droit de vote, il est vrai, mais leur représentation à la Chambre des Communes — 13 femmes sur 615 députés — est si faible que leur influence ne se fait pas encore sentir dans les conseils de la nation. Un mouvement a été lancé pour instruire les femmes en politique et les encourager à s'intéresser aux affaires publiques.

...Le nombre sans cesse croissant de femmes employées dans l'industrie et les autres professions met fin une fois pour toutes à la controverse sur le droit et la capacité de la femme à gagner sa propre vie. *A travail égal salaire égal*, voilà qui devra être admis une fois pour toutes, même après la guerre.

Le principal argument qui a toujours été invoqué contre le principe *à travail égal salaire égal* est que l'homme a de plus grandes responsabilités familiales que la femme. L'introduction d'un barème d'allocations familiales, après la guerre, ôtera tout sens à cet argument. Récemment, à la suite d'énergiques représentations, le chancelier de l'Echiquier a publié un arrêté sur les allocations familiales, et le Congrès des Trade-Unions a maintenant retiré son opposition et accepté le principe des allocations. Il est probable que l'organisation du travail après la guerre, telle qu'elle sera instituée, sera basée sur un système d'allocations familiales. En plus des avantages inestimables dont les enfants bénéficieraient du fait de cette réforme sociale, grandes seront les répercussions dans le monde des femmes. Le gouvernement ne pourra plus, logiquement, refuser davantage de verser des appointements égaux à ceux des hommes aux femmes fonctionnaires de l'Etat ou membres du corps enseignant, et cela contraindra inévitablement les employeurs à suivre cet exemple, dans les affaires comme dans l'industrie.

Le résultat ne manquera pas d'intérêt. On ne choisira plus une femme pour remplir telle ou telle fonction pour la raison qu'on la paie moins qu'un homme, mais on tiendra compte uniquement de ses capacités. Une femme douée d'un cerveau de première catégorie sera choisie de préférence à un homme d'intelligence inférieure et vice versa. Dans ce monde nouveau, la capacité d'un travailleur, pour exécuter une tâche déterminée, sera jugée en toute impartialité, et ni sa foi ou son credo, ni sa couleur, ni son sexe, ne constitueront un handicap.

A propos du travail féminin.

Sur ce même sujet, M. H. Chenevard publie dans le Mercure, *publication de la Société suisse des Voyageurs de commerce, un excellent article dont voici l'essentiel:*

Les ennemis du travail des femmes voudraient qu'on cantonne celles-ci dans ce qu'ils appellent les « métiers féminins ». Mais y a-t-il vraiment des métiers féminins et des métiers masculins? Il semble, après les expériences faites, qu'il conviendrait plutôt de classer les métiers en travaux plus ou moins pénibles, en travaux qui demandent des capacités intellectuelles plus ou moins grandes, en métiers dangereux ou non, en métiers simples ou compliqués. Or ces critères n'ont rien à voir avec le sexe d'un être, mais seulement avec son degré de puissance musculaire, d'intelligence, d'habileté, etc. Il faut que dans les temps modernes, chaque être humain puisse faire le travail pour lequel il est le plus apte. Cela n'est pas dans son seul intérêt, mais davantage dans celui de la communauté.

Or il faut regretter les sentiments d'égoïsme ou de jalousie qui inspirent souvent les adversaires du travail féminin. Ceux-ci n'ont garde de critiquer les femmes astreintes aux travaux les plus pénibles et les plus mal payés (filles de ferme, lessiveuses, femmes de ménage, etc.). Ils ne peuvent admettre que des femmes occupent des situations bien rétribuées dans le commerce, les bureaux ou l'enseignement.

On a demandé des mesures législatives contre le travail des femmes mariées. Certains cantons, par exemple, ont interdit le cumul. On s'est aperçu qu'en réalité c'est un nombre très restreint de cas qui ont été touchés par les mesures, parfois un peu tapageuses et démagogiques.

Au sujet du travail des femmes mariées, il nous paraît qu'une discrimination essentielle doit être faite. Que lorsque la situation matérielle du mari est suffisante, l'épouse reste à son foyer; c'est admissible, malgré l'argument de la liberté individuelle. Mais il s'agit d'une petite minorité de cas. La plupart du temps, la femme mariée travaille par nécessité pour pouvoir élever une famille que le gagne-pain du mari ne suffit pas à entretenir convenablement.

En ce qui concerne les femmes célibataires, dont bon nombre doivent aider financièrement leur famille, il n'est pas difficile de distinguer quelles conséquences d'ordre social et moral auraient des mesures étatistes qui, le chômage venu, mettraient des hommes à leur place. Ces conséquences existent déjà dans certains métiers trop mal rétribués pour assurer aux femmes un minimum d'existence suffisant. C'est la démoralisation presque inévitable et le glissement vers la prostitution. Si l'on écoutait les adversaires du travail féminin, notre pays, jusqu'ici demeuré moralement sain, ne tarderait pas à rétrograder.

d'Aide aux Réfugiés » parallèle à celui pour les prisonniers de guerre et ayant le même but : créer dans les camps des foyers de culture et de loisirs.

Le « Service d'Aide aux Réfugiés Civils Internés en Suisse » a commencé avec un secrétaire visiteur, mais il a dû étendre rapidement son activité à mesure que le nombre de camps augmentait. Actuellement nous sommes une équipe de 3 hommes et 3 femmes. Trois d'entre nous avaient déjà travaillé auparavant dans des camps en France. Notre tâche consiste à nous rendre personnellement dans nos camps respectifs afin de voir quelles y sont les possibilités d'activité, puis à y envoyer tout le matériel nécessaire. Il nous arrive de rester plusieurs jours dans un même camp pour y installer un foyer, mais le plus souvent nous procédons par visites. Peu à peu chaque camp est pourvu de livres, de jeux, de musique, de matériel de jardins d'enfants. Des cours sanitaires, des cours de langue, de sténographie, de travaux manuels sont organisés. Pour ces derniers nous avons reçu du matériel de plusieurs groupes d'U. C. J. F. Dans un « home » pour femmes, nous avons pu contribuer à la création d'un cours ménager. Avec l'été, les engins de sport surtout sont accueillis avec joie. Les ping-pongs sont pris d'assaut. Dans un camp d'hommes, une véritable équipe de football a pu se former. A côté des envoi destinés à la collectivité, nous nous occupons aussi de faire parvenir du matériel à des particuliers : boîtes de peintures, livres spéciaux, instruments de musique.

Nous avons plusieurs projets en train: actuellement nous achevons de mettre au point une discothèque classique circulaire dans laquelle nous plaçons beaucoup d'espoir. Nous avons fait l'expérience que rien ne vaut une heure de belle musique pour recréer, rafraîchir l'atmosphère d'un camp. Pour la fin d'automne nous prévoyons une exposition qui présentera des spécimens de tous les travaux faits par les réfugiés pendant leurs heures de loisir, depuis des cendriers et des dessins d'enfants jusqu'à des peintures, des sculptures, des manuscrits de romans et de poèmes. Cette exposition a un double but: stimuler les internés dans leurs activités personnelles et d'autre part, rendre le public attentif et compréhensif au problème des réfugiés.

Notre joie est de constater qu'avec le temps nous arrivons à connaître nos camp « du dedans » et que bien que nous ne puissions passer que quelques heures avec eux, la plupart des chefs et des responsables parmi les réfugiés en viennent à nous considérer comme leurs collaborateurs. Dès lors, c'est ensemble que nous cherchons les meilleurs moyens d'atteindre un but commun: ranimer, orienter les forces vives d'êtres déracinés et dont les énergies sont usées souvent par de longs séjours dans des camps précédents. Pour cette tâche, toutes nos forces à nous ne sont pas de trop, ni l'emploi de nos cerveaux et de nos cœurs.

R. Béguin.

(Extrait des « Nouvelles » des Y.W.C.A.).

HOTEL COMTE
VEVEY - LA TOUR
Confort - Belle situation - Jardin

Le statut des gardes-malades

(Suite de la 1re page.)

Une discussion avait été annoncée après ces rapports, qui fut largement utilisée. A vrai dire, plutôt qu'une discussion, ce fut une série de nouveaux exposés, d'expériences et de renseignements intéressants fournis, soit par des directeurs d'institutions, comme par exemple M. Rubattel, directeur de l'Hôpital cantonal de Lausanne, qui montra notamment les efforts accomplis pour arriver au repos hebdomadaire que l'on n'a pas encore pu atteindre (l'horaire comprend 3 jours complets de congé par mois, plus 5 jours fériés par an avec indemnité); soit par de nombreux médecins, comme le Dr Bersot (Le Landeron), qui, comparant le statut des gardes-malades avec celui du personnel des établissements psychiatriques, montra les résultats obtenus par ce dernier, qui est mixte et organisé professionnellement; soit encore par Mme Leemann elle-même, qui avec beaucoup de bonne grâce parla des expériences faites à la policlinique zurichoise, où l'on a réussi par une meilleure organisation intérieure à augmenter le nombre du personnel tout en diminuant les dépenses. D'autres assistants prirent aussi la parole pour défendre la cause qui n'avait pas encore été soutenue de l'infirmière privée, l'essentiel des rapports ayant surtout touché au statut de la garde-malade d'hôpitaux et de cliniques.

D'une façon générale, et pour résumer cette séance si riche, les réformes réclamées nous ont paru porter essentiellement sur

— la durée des heures de travail (on sait que, d'après l'enquête de la Veska, celle-ci est fréquemment de 10 à 12 h. 3/4 par jour, soit de 75 à 80 heures par semaine: le Dr Junet, de la Croix-Rouge genevoise, a même cité des cas de petites cliniques privées où l'horaire de travail est de 13 heures par jour — et même de 24 heures, parce que le personnel n'est pas suffisamment nombreux pour que les infirmières ne doivent pas encore veiller toute la nuit après avoir travaillé tout le jour;

— le congé hebdomadaire complet (24 heures);

— le congé annuel (l'Association des Infirmeries vaudoises avait demandé un mois entier en été);

— la suppression des travaux d'entretien et de nettoyage, à remettre à du personnel manœuvre masculin;

— des traitements plus élevés, qui permettent la possibilité d'une assurance-vieillesse;

— une meilleure organisation intérieure, soit en ce qui concerne « l'anarchie du côté médical », comme n'a pas hésité à la qualifier l'un des docteurs présents, soit en ce qui concerne un meilleur roulement permettant d'employer, sans frais plus considérables, un plus grand nombre d'infirmières, et d'éviter ainsi le surmenage;

— la situation des gardes-malades privées;

— l'urgence d'un recrutement. Plusieurs voix, en effet, et parmi les plus autorisées, se sont élevées pour signaler comment des jeunes filles, remarquablement qualifiées et inspirées par un haut idéal, hésitent à se vouer à la tâche d'infirmière, sachant combien les conditions du travail, et cela aussi bien pour le service hospitalier que pour le service privé, sont éprouvantes dans notre pays. Des cas précis ont été cités également de gardes-malades, obligées après peu de temps, de renoncer, la mort dans l'âme, à une besogne au-dessus de leurs forces, et les chiffres du directeur de la Source, frappants quant aux ravages opérés dans ce personnel féminin, n'ont pu qu'être corroborés par d'autres de ses confrères. C'est donc une nécessité vitale, pour les malades comme pour le public en général, aussi bien que pour les infirmières elles-mêmes, que d'améliorer sans tarder leur statut.

Et c'est là peut-être qu'une difficulté surgira, non pas tant de la part du public, qui peut à tout moment se trouver rangé dans la catégorie des malades, non pas de celle des médecins qui, à en juger par ceux que nous avons entendus à Lausanne sont pleins de compréhension et désirent des réformes, non pas même tant des pouvoirs publics, quand bien même les budgets hospitaliers se trouveront parfois plus lourdement chargés — mais bien de certaines des intéressées elles-mêmes. C'est un fait connu et frappant qu'il est des gardes-malades qui se considéreraient manquer à la vocation qu'elles ont choisie, souvent par une décision d'ordre religieux, en demandant des modifications à leur situation, et en ne tenant pas compte de la nécessité absolue, *dans l'intérêt supérieur même de cette vocation*, de sauvegarder leur santé. Il faut souhaiter que tous, pasteurs, directeurs et directrices d'institutions, s'appliquent à leur faire comprendre comment ce sentiment, profondément respectable en soi, va carrément contre le but auquel elles ont consacré leur vie.

Pour terminer cette belle séance, tous les assistants votèrent à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée réunie sous les auspices du Cartel romand d'hygiène sociale et morale, le 7 octobre 1943, à Lausanne, après avoir entendu divers exposés sur les conditions de travail du personnel soignant, approuve l'initiative prise par le Messager social, *émet le vœu que ces conditions soient améliorées sans tarder, notamment en ramenant à un niveau raisonnable le nombre d'heures du travail journalier du personnel soignant, en généralisant le jour de repos hebdomadaire et en déchargeant les infirmières des nettoyages qui pourraient être accomplis par des hommes, et charge le Secrétariat du Cartel HSM de la réalisation de ce vœu.*

Celui-ci ne demeurera donc pas, comme cela est parfois le cas, un vœu pie, M. Balmas ayant accepté cette nouvelle tâche et comptant sur le concours d'une Commission spéciale du Cartel. Inutile de dire avec quel intérêt nous suivrons les résultats de cette campagne, que viennent appuyer les deux motions vaudoise et neuchâteloise. Voilà du pain sur la planche pour les bonnes volontés !

E. Gd.

Un hôpital-école pour femmes en Ethiopie

On annonce la décision de l'empereur d'Ethiopie de fonder, en souvenir de sa fille, la princesse Tsahai, un hôpital-école pour femmes. C'est durant son exil en Angleterre que la jeune prin-

A chaque élection des Chambres fédérales, depuis 1928, nous mettons sous les yeux de nos concitoyens et de nos concitoyennes cette image frappante de la presque nullité de notre rôle dans l'Etat !... Combien de fois nous faudra-t-il la faire voir encore ?...

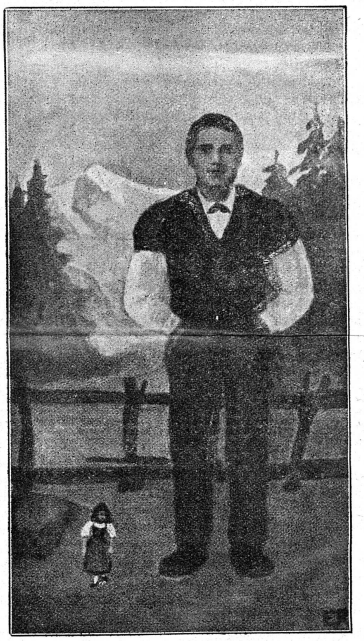

Cliché Mouvement Féministe

Une comparaison entre l'homme et la femme suisse.

Problèmes de célibataires : les besoins de la pensée.

Dans Vaillance, *organe des Unions chrétiennes de jeunes filles, ces considérations très suggestives:*

Toutes les demoiselles interviewées nous ont spontanément et d'un élan dit:

— Les conversations avec des hommes sont bien plus intéressantes que les conversations entre femmes.

— Pourquoi?

— En général, leur champ d'intérêt est plus large.

— ...Si ce sont des hommes intelligents!

— Naturellement. Pour moi, j'ai des discussions palpitantes avec mon docteur et avec mon pasteur.

— Entre femmes, la discussion dévie presque toujours sur des questions secondaires: nous avons de la peine à suivre une idée pendant longtemps. Surtout s'il ne s'agit pas de problèmes qui nous soient proches.

— Et nous nous passionnons trop à la discussion quand le problème nous touche de près.

— Et nous supportons mal la contradiction. Une atteinte à nos idées, à nos opinions risque toujours de nous apparaître comme une offense personnelle. Nous en voulons à celle qui attaque notre façon de voir.

— Les hommes, eux, restent calmes dans la discussion. Ils savent écouter les idées opposées avec intérêt et sans se fâcher...

— Hem !... Excepté quand il est question de politique !...

— Il me semble pourtant que — excepté peut-être en politique — ils sont moins obstinés dans leurs idées. Je dirais qu'ils ont plus de loyauté intellectuelle que nous. Ils savent modifier leur pensée au contact d'une autre qui leur paraît plus juste. La femme, souvent, se croirait traître à elle-même si elle ne maintenait pas sa pensée en bloc.

— De façon générale, nous ne savons pas écouter les opinions des autres, voir ce qu'elles ont de juste même contre nous. Nous avons la tentation constante d'imposer nos idées. Nous, qui nous disons altruistes, nous respectons moins la personnalité « pensante » de notre contradicteur que l'homme qu'on dit égoïste. Il sait, lui, si bien s'abstraire de lui-même pour s'intéresser à une autre pensée.

— C'est toujours ça: il a plus d'équilibre.

— Dans le domaine intellectuel, il est plus généreux, plus désintéressé que nous...

— Voilà pourquoi, c'est dans ce domaine qu'il nous manque le plus.

— Mais alors là, si on ne peut pas se marier, rien ne s'oppose pourtant à des échanges intellectuels entre eux et nous?

— Ce sont les occasions qui ne se présentent pas toujours.

— Surtout, je crois que les hommes ont encore une certaine frousse de nous accueillir dans leurs cercles de discussion. Ils n'ont pas une très haute opinion, souvent, de notre largeur intellectuelle. Ils redoutent nos « bavardages » à côté du sujet: notre subjectivisme.

— Voilà. Nous avons besoin de leur aide. Nous apprendrions beaucoup à leur contact.

La vie privée d'une Pompéienne

Notre collaboratrice qui signe Magda a publié, il y a quelque temps, dans le journal La Solidarité *(Neuchâtel), cette étude à laquelle des événements tout récents (l'on assure que, lors de l'attaque de Naples, Pompéi a été bombardée — non plus par l'éruption du Vésuve, mais par la main des hommes) donnent une frappante actualité.*

Un doux après-midi, le 24 août de l'an 79... La chaleur est accablante, l'air lourd; cependant le soleil ne brille plus de son habituel éclat et peu à peu disparaît. Allons ! la soirnée sera peut-être moins caniculaire... Mais tout à coup, un étrange nuage en forme de pin s'élève au-dessus du Vésuve, et c'est la catastrophe, soudaine, terrible. L'épouvante, la ruine et la mort s'abattent sur les deux cités, riches et heureuses, qui s'étendaient mollement au pied de la montagne maintenant en feu: Pompéi, Herculanum. En trois jours elles sont ensevelies...

Que faisait pendant la journée la riche Pompéienne anonyme qui vivait dans la belle « maison de Ménandre » ? Elle dédiait les premières heures du matin aux devoirs religieux, puis recevait des visites. Un peu avant midi, elle prenait avec sa famille un repas frugal, suivi par la sieste ou la promenade. Le repas principal avait lieu à 4 heures de l'après-midi, et il restait ainsi un temps suffisant pour la digestion, pour les amusements et pour les petits soins domestiques. Au cours du repas, des musiciens chantaient sur leurs flûtes ou leurs lyres les louanges des grands hommes ou des empereurs. Les plus riches familles avaient des bouffons, des danseurs, des mimes, payés pour les amuser. A la fin du repas, on se lavait les mains et on distribuait les restes aux esclaves. La journée se terminait par des libations et des offrandes aux lares.

La matrone pompéienne s'occupait elle-même des achats; elle n'avait qu'à aller dans la rue de l'Abondance, à deux pas de chez elle, pour trouver l'atelier de Vecilius Verecundus, fabricant de vêtements de laine et de lin, ou pour passer chez le teinturier où fumaient de grandes chaudières. Si les toges de son mari ou de ses fils devaient être nettoyées, elle les envoyait à l'atelier d'une *fullonica*, et les objets en bronze ou en terre cuite étaient parfaitement réparés par un ouvrier spécialiste qui tenait boutique tout au bout de cette importante artère, tout près d'une rue étroite et mal famée, où ses esclaves fréquentaient en cachette certaine auberge, attirés surtout par la présence d'une *formosa puella* (une belle jeune fille) leur servant à boire. Mais non loin de là la digne matrone pouvait admirer le graffite d'un sévère *pater-familias*, qui invoquait la colère des dieux sur ceux qui auraient manqué d'égard envers ses *puellae*...

...La dame romaine, *mater-familias*, respectée, mais soumise à l'autorité maritale, s'occupait uniquement de la direction de la maison, où elle était libre et honorée. Ayant promis en se mariant de consacrer toute sa vie à la famille, elle surveillait les serviteurs esclaves, au nombre desquels on comptait les cuisiniers aussi bien que les pédagogues chargés d'instruire les enfants. La maîtresse de maison filait et tissait, aidée par ses suivantes (les *ancillae*), mais confiait tous les gros travaux à des esclaves. Elle recevait des visites, en rendait, accompagnait son mari aux jeux et au théâtre, s'intéressait parfois à la chose publique — mais toujours en subordonnée.